



Commission Administrative Paritaire Catégorie C

Déclaration Liminaire UNSA Défense

25 et 26 mars 2026

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs,

La CAP se réunit aujourd'hui avec, un dossier disciplinaire, un refus de titularisation et un refus de congé de formation.

Ces dossiers même s'ils sont peu nombreux, comparés aux précédentes et aux prochaines CAP nécessitent néanmoins une étude approfondie pour défendre au mieux les agents concernés.

L'UNSA Défense ne cesse de le répéter, le rôle des représentants du personnel ne doit pas être minimisé.

Les représentants du personnel doivent avoir les moyens nécessaires pour étudier correctement les dossiers notamment le temps nécessaire sans raccourcir les journées de préparation, ainsi que des moyens informatiques fonctionnels.

De plus, il est impératif que les commissaires ne subissent pas de pression de leurs employeurs les incitant à ne pas siéger dans les instances pour lesquelles ils ont été élus faut-il le rappeler.

L'UNSA Défense demande des mesures catégorielles conséquentes pour les catégories C dont le pouvoir d'achat ne cesse de diminuer.

L'inflation ne cesse d'augmenter, tout comme les prix des carburants à la pompe. Pourquoi ne pas assouplir la mise en œuvre du télétravail et augmenter le nombre de jours autorisé ?

L'UNSA Défense vous remercie pour votre attention.